



COUP DE FROID SUR LES NEGOCIATIONS ANNUELLES OBLIGATOIRES 2010

La Direction de Coca-Cola Entreprise après avoir écouté nos attentes légitimes (voir tableau au verso) a présenté ses premières propositions :

- Pour les OE TAM : +0,4 % d'Augmentation Générale et +1,5 % d'Augmentation Individuelle.
- Pour les cadres : +1,9 % d'Augmentation Individuelle.
- Réflexion sur l'extension des chèques vacances.

Les propositions d'augmentation générale pour les salaires des OETAM sont inacceptables pour Force Ouvrière.

Même si la Direction utilise tous les effets d'annonce, nous rappelons que les primes "d'intéressement aux résultats", "Incentive" et "Booster", aussi alléchantes soient-elles, seront toujours aléatoires et ne constituent pas une garantie pour le futur (pouvoir d'achat, retraite...). La Direction, compte-t-elle sur les fêtes de fin d'année, pour passer une NAO qui représenterait en AG pour un coefficient de 180, **9.92 € brut par mois en région parisienne et 8.50 € brut par mois en province ?**

Force Ouvrière est là pour défendre votre pouvoir d'achat et le développer, alors que les résultats de l'entreprise sont excellents dans un contexte de crise. Nous ne défendons pas la méritocratie qui creuse les inégalités entre les salariés. L'augmentation générale pacifie les relations entre collègues, évitant l'individualisation exagérée, les rivalités, les coups bas, les cachoteries. Certains pensent encore : « moi je travaille bien, alors il faut que l'on me récompense ». Mais il oublie que son collègue pense la même chose, et que le collègue de son collègue aussi.

Et pourtant, depuis de nombreuses années compte tenu des différents événements (divers plans sociaux, restructuration, réduction des coûts, non-remplacement des postes...) les salariés n'ont pas failli à la tâche. Si nous affichons de bons résultats, il faut que l'employeur n'oublie pas qu'il s'agit avant tout du travail des femmes et des hommes qui travaillent dans ses usines, son CRD, son CTN, dans ses zones commerciales et son siège. **Il est donc tout à fait normal et légitime que notre travail soit reconnu à sa juste valeur d'une manière beaucoup plus significative.**

Hélas, Coca-Cola entreprise n'est pas au rendez-vous du social alors que du côté d'Atlanta, leur vision à 2020, est d'un doublement des volumes, des marges et du profit, tout en étant un employeur de rêve.

Serait-ce que la phrase « Nous ouvrons une nouvelle ère de prospérité pour Coca-Cola ! » concerne-t-elle vraiment tous les salariés qui travaillent pour le système Coca-Cola ?

L'augmentation de salaire qui nous est proposé n'est pas le reflet du travail et de l'engagement réalisé par chacun.

Quelques Informations :

	2007	2008	2009	2010
Taux d'inflation	2,44%	2,7%	-0,4% au 30 oct	?
A G	1% janv 1%sept	3,2% avril	1,7% janv	0,4% janv
O I	144 075	158 940	174 850	Toujours +

Voici les revendications que Force Ouvrière a porté auprès de l'employeur lors de la 2^{ème} réunion de NAO qui s'est tenue le 23 Novembre 2010,

	Revendications Force Ouvrière	Réponses de la Direction Au 23 novembre
Rémunération	• Augmentation Générale de 5%.	AG 0,4 % et AI 1,5 %
	• Revalorisation des différentes primes et forfaits.	NON
	• Extension de la mise en place d'une réelle prime pour les équipes de suppléance (Cf. Grigny).	NON
	• Plafonnement de la prime d'ancienneté à 18 % pour les + de 18 ans.	NON
	• Remise en place de la prime transport.	NON
Temps de travail	• Jours RTT passage de 17 à 20 jrs/an.	NON
	• Maintien et Augmentation du pourcentage des Repos Compensateurs.	OUI pour le maintien NON pour l'augmentation.
Améliorations Conventionnelles	• Suppression du jour de carence (Cf. CCP).	NON
	• Enfants Malades ○ Possibilité du cumul des jours enfants malades (Cf. CCP). ○ Nombres de jours proportionnels au nombre d'enfants. (droit attaché à l'enfant et non au salarié).	NON
	• Congés Exceptionnels_Jours événements familiaux : ○ Passage à 5 jours pour la naissance ou l'adoption d'un enfant. ○ Passage à 5 jours pour le décès du conjoint, d'un enfant ○ Passage à 3 jours pour le décès du père, de la mère du frère ou de la soeur passage à 2 jours pour le décès beau père, belle mère, beau frère et belle soeur et grands parents.	NON
	• Congé parental : Possibilité d'étendre ce congé de 3 années supplémentaires si le salarié le souhaite (sans le complément CAF).	NON
	• Congé de solidarité familiale et congé de soutien familial : maintien de la rémunération.	NON
	• Augmentation du budget des Comités d'Etablissements à 1,2 %.	NON
	• Suppression de la distinction Cadre OE AM lié à l'indemnité de licenciement.	À vérifier
	• Demande de négociation d'un accord pour améliorer les conditions de travail et prévenir les risques professionnels (dont le stress, harcèlement et pénibilité).	Certainement Oui
	• Spécifique Commercial : Véhicule de fonction pour la population itinérante.	NON

Une autre réunion de négociation est prévue pour le 1^{er} Décembre.

Le 23 novembre 2009
Pour FO, vos négociateurs